



REMARQUE :
- Les surfaces et limites des parcelles sont provisoires :
les mesures définitives seront fixées par l'Administration du Cadastre
et de la Topographie.

Commune Vichien
Vu et approuvé
le 29 janvier 2009
le Conseil communal

Plan modifié selon l'avis
du Ministre de l'Intérieur
et de l'Aménagement
du Territoire
émis le
17 juin 2008
réf.15703/92C

LEGENDE:

Représentation schématique du degré d'utilisation du sol

zone	ZM	①	Nombre d'étages pleins ou hauteur des constructions	Coefficient maximal d'utilisation du sol - CMU
Coefficient d'occupation du sol - COS	0,4	1,12		
Type et Disposition des constructions	mi	12	Forme des toitures	

Prescriptions supplémentaires

Implantation des immeubles:
 - alignement obligatoire constructions principales
 - limites minima/maxima de surfaces constructibles pour constr. principales
 - alignement obligatoire dépendances
 - limites minima/maxima des surfaces constructibles pour dépendances

Délimitation des lots / parcelles:
 - Délimitation de zones différentes (Abgrenzung unterschiedlicher Nutzung)
 - Lots privés constructibles
 - Terrains cédés à la commune

Degré de mixité des fonctions:
 - pourcentage minimal de logements par immeuble
 - pourcentage minimal et maximal de logements par immeuble
 - pourcentage obligatoire de logements par immeuble

Espaces verts:
 - espace vert public (affectation spécifiée dans la partie écrite du PAP)
 - espace vert privé (affectation spécifiée dans la partie écrite du PAP)
 - bande de verdure
 - aires de jeux
 - plantations existantes
 - plantations projetées - plantation de 2 arbres à haute tige et d'espèce indigène obligatoire sur chaque lot (représentation à titre indicatif)
 - arbres à conserver

Voies de circulation:
 - rues
 - aires de stationnement / emplacements publics
 - chemins piétonniers, "pistes cyclables"
 - accès garage

Formes des toitures:
 - orientation du faîte*
 - toiture plate
 - toiture à x versants, degré d'inclinaison
 - toiture mansardée
 - éléments bâtis ou naturels à sauvegarder
 - respect de conditions d'intégration déterminées

* A défaut d'indication, l'orientation du faîte est laissée à l'appréciation de l'architecte.

A	21.01.2009	Modification suivant avis du MIAT et CE
REV.	DATE	MODIFICATION
P.J.J.F. FINANCE S.A. 93, route d'Arlon L-1140 Luxembourg Lotissement "Hölzchen" à Michelbouch Plan d'aménagement particulier		
DATE:	25.04.2007	DRESSE: ms
ECHELLE:	1/500	CONTROLE:
PLAN N°:	959-60-01	INDICE: A
FICHER:	959_esquisse_06	
RAUSCH & Associés Bureau d'études * Ingénieurs-conseils s.à r.l. 1, rue Kinnikshaff L-8838 Wahl Tél: 88 80 08 Fax: 83 83 37 E-mail: berlux@pt.lu		